

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

TABLE DES MATIERES

PRÉAMBULE	2
1. Champ d'application.....	3
2. Acceptation des conditions générales de vente	3
3. Généralités.....	4
3.1. L'offre ADACIS	4
3.2. Validité des commandes	4
3.3. Sous-traitance	4
3.4. Assurance.....	4
3.5. Données à caractère personnel	5
3.6. Propriété intellectuelle – Référencement	6
3.7. Confidentialité.....	7
3.8. Protection des données client	7
3.9. Litiges	8
3.10. Loi applicable et règlement des différends	8
4. Prix et modalités de paiement.....	8
4.1. Prix.....	8
4.2. Facturation.....	8
4.3. Paiement.....	9
4.4. Réserve de propriété.....	9
4.5. Recouvrement.....	10
5. Garantie du matériel/Vente de logiciel d'un tiers	10
5.1. Conditions de garantie.....	10
5.2. Limitation et exclusion de responsabilité en cas de dommages pour un logiciel associé..	11
5.3. Durée de garantie	11
5.4. Modalités de garantie	12
5.5. Intervention hors garantie	13
5.6. Exclusions de garantie.....	13
5.7. Modalités de livraison du matériel.....	14
6. Garanties des prestations de service	16
6.1. Établissement du devis.....	16
6.2. Délais d'exécution	16
6.3. Modifications	17
6.4. Durée de garantie	17
7. Garanties des logiciels ADACIS	17
7.1. Gestion des données récoltés par le formulaire.....	17

7.2.	Champ d'application de la Licence	18
7.3.	Droits incorporels sur les logiciels	18
7.4.	Preuve de licence	19
7.5.	Installation et droits d'utilisation	19
7.6.	Contrôle de validation.....	19
7.7.	Devoir de conseil.....	20
7.8.	Garantie limitée.....	20
7.9.	Exclusion de garantie	20
7.10.	Durée et bénéficiaire de la garantie.....	21
7.11.	Procédures relatives aux réclamations entrant dans le cadre de la garantie.	21
7.12.	Aucune autre garantie.....	21
8.	Délégation de Mission	21
9.	Suspension et résiliation	22

PRÉAMBULE

ADACIS est une société qui intervient dans le domaine de la formation, l'achat et revente de matériels informatiques, la prestation de services informatiques et le développement de logiciels.

Les présentes conditions générales de vente portent sur l'ensemble des prestations fournies par ADACIS, à l'exclusion de celles portant sur des prestations spécifiques d'audit ou de formation, qui sont alors mentionnés dans les devis et/ou contrats concernés.

En ce qui concerne la prestation particulière de RSSI, elle fait l'objet de conditions générales spécifiques, annexées au contrat concerné.

Les présentes conditions générales sont disponibles en téléchargement en ligne sur le site d'ADACIS : <https://adacis.net>

1. CHAMP D'APPLICATION

ADACIS est une société à responsabilité limitée (SARL) au capital de 100.000 euros, ayant son siège social sis 5 Ferreau Sud – Bayas (33230), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Libourne sous le n° B 450 702 527.

ADACIS est également un centre de Formation, enregistré sous le numéro 75 33 10517 33.

La présente a pour objet de décrire au Client les Conditions Générales de Vente portant sur :

- la vente de matériels
- les licences des logiciels et/ou progiciels préalablement à la conclusion du contrat de licence ainsi qu'à toutes les mises à jour, services internet, et services d'assistance du logiciel à moins que d'autres termes n'accompagnent ces produits, auquel cas ces derniers prévalent
- les prestations de services opérées par la société ADACIS

Comme indiqué supra, les autres activités d'ADACIS sont couvertes par d'autres Conditions Générales de Vente.

Ces conditions sont applicables aux Clients bénéficiant des prestations réalisées par ADACIS, soit en les ayant acquises directement auprès de la société ADACIS, soit par l'intermédiaire d'un co-traitant.

Elles s'appliquent pendant toute la durée d'exécution des prestations mentionnées les devis et/ou contrats annexés aux présentes Conditions Générales de vente.

2. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les parties reconnaissent que les présentes Conditions Générales, annexées au devis ou disponibles sur le site <https://adacis.net> constituent l'intégralité des accords entre les parties en ce qui concerne les prestations dues au client et se substituent à tout accord verbal et/ou écrit antérieur.

Toute commande passée ou devis accepté, ou contrat régularisé auprès d'ADACIS et enregistrés, sont considérés comme fermes et irrévocables. Ils constituent de la part du client

une acceptation expresse des Conditions Générales de vente en vigueur au jour de sa commande.

ADACIS se réserve le droit de modifier unilatéralement à tout moment les Conditions Générales de vente. Lesdites modifications entreront immédiatement en vigueur et s'appliqueront à toute commande ou convention postérieure

3. GENERALITES

3.1. L'offre ADACIS

La validité de l'offre ADACIS est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'émission qui y figure. Cependant des conditions de validité spécifiques peuvent être précisées dans le devis ou contrat. Par son acceptation écrite sans réserve, le Client exprime son accord sur ladite offre.

Le contrat entre ADACIS et le Client est alors constitué de l'offre ADACIS (composée du devis et/ou du contrat, des conditions financières et des présentes conditions générales) et de la lettre d'acceptation du Client valant commande, à l'exclusion de tout autre document général ou particulier.

3.2. Validité des commandes

Une commande n'est réputée acceptée par ADACIS que lorsque celle-ci en a accusé réception.

3.3. Sous-traitance

ADACIS peut, pour la préparation ou l'exécution de certaines prestations, faire appel à des sous-traitants.

Le Client sera informé de l'identité des sous-traitants et ne pourra s'opposer à leur intervention qu'en justifiant d'un motif légitime et sérieux.

3.4. Assurance

ADACIS a souscrit une police d'assurance couvrant les conséquences pécuniaires de :

- ▶ Contrat Multirisque Professionnelle pour les métiers du conseil et des services aux entreprises
- ▶ Contrat Assurance Responsabilité Civile pour les Métiers de l'informatique
Comportant notamment :
 - Infrastructures / Réseaux / Hébergement / Cloud:**
 - Architecte systèmes / réseaux / cloud
 - Administration systèmes, réseaux
 - Administrateur / architecte base de données (BDD)
 - DevOps - Intégration systèmes / réseaux
 - Vente, location matériel informatique
 - Installation, configuration, paramétrage de matériel informatique
 - Infrastructure & Platform as a Service (IaaS / PaaS)
 - Logiciels / Progiciels / Applications spécifiques :**
 - Intégration de logiciels / progiciels
 - Développement, programmation de logiciels / progiciels
 - Développement, programmation d'applications spécifiques / à façon
 - Vente, installation, paramétrage de logiciels / progiciels
 - Services et conseils en informatique :**
 - Conseil, études, audit, AMOA (dont gestion de projet)
 - Formation
 - Assistance, helpdesk, maintenance, tierce maintenance applicative, mises à jour
 - Sécurité des systèmes d'information, dont tests d'intrusion
 - Maîtrise d'œuvre / gestion de projet, Tech lead, Lead developer

3.5. Données à caractère personnel

Le Client doit accomplir toutes les formalités relatives au traitement des données à caractère personnel qui seraient traitées par le biais des matériels et logiciels vendus par ADACIS, ou collectées dans le cadre de prestations réalisées par ADACIS :

- ▶ Information des personnes concernées par le traitement des données.
- ▶ Conformément à la réglementation, le client peut exercer ses droits d'accès aux données le concernant et les faire rectifier en contactant le support ADACIS : contact@adacis.net
- ▶ Déclaration des données collectées, traitées et transmises auprès de la CNIL.
- ▶ Déclaration de dispositif de vidéo surveillance auprès de la CNIL, de la préfecture ou des instances représentatives du personnel selon le cas.
- ▶ Sécurisation des données à caractères personnel traitées.

- ▶ ADACIS ne vend ni ne cède les données personnelles à des tiers.
- ▶ Destruction des données collectées à la fin de la durée de conservation déclarée.

Les données recueillies sont utilisées à des fins commerciales, de mises à jour, débogage, assistance en ligne.

Les données soumises au RGPD sont traitées, en interne ADACIS, conformément à la réglementation et notamment au règlement no 2016/679 et décret n° 2019-536 du 03 juin 2019.

3.6. Propriété intellectuelle – Référencement

Les présentes conditions générales n'emportent aucune cession de droits de propriété intellectuelle au Client, notamment sur les logiciels et matériels commercialisés, la documentation technique afférente, les marques. En conséquence, le Client s'interdit tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou indirectement aux droits de propriété intellectuelle d'ADACIS ou des Éditeurs des logiciels qu'il distribue.

Notamment, ADACIS reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les logiciels qu'il édite.

Au terme du contrat, quelle qu'en soit la cause, le Client s'engage à désinstaller de ses ordinateurs les logiciels dont il n'aura pas acquis la propriété en bonne et due forme, et à n'en conserver aucune copie.

Les signes distinctifs d'ADACIS, tels que ses marques, dénomination sociale, noms commerciaux, noms de domaine, sont protégés par la loi. Toute reproduction totale ou partielle de ces signes sans l'autorisation expresse d'ADACIS est prohibée.

Le non-respect des dispositions du présent article est susceptible de constituer un acte de contrefaçon engageant la **responsabilité civile et pénale** de son auteur.

À compter de l'acceptation des présentes CGV par le Client, ADACIS se réserve le droit de citer le nom du Client, sa dénomination sociale et son logo à titre de référence dans tout document publicitaire, commercial et institutionnel (notamment sur son Site), ce que le Client déclare expressément accepter. A noter que les audits qualifiés PASSI doivent faire l'objet d'une autorisation spécifique de référencement.

3.7. Confidentialité

Chaque Partie s'interdit de communiquer à quiconque, directement ou indirectement, tout ou partie des informations confidentielles de toute nature, commerciale, industrielle, technique, financière, qui lui auront été communiquées par l'autre Partie, ou dont elle aurait eu connaissance à l'occasion de l'exécution de la Commande ou du contrat. Ne sont pas des informations confidentielles celles qui, en l'absence de faute d'une des parties, se trouvent dans le domaine public ou ont été révélées à ADACIS par un tiers indépendant des parties non tenu pour une obligation de confidentialité à l'égard du Client.

ADACIS s'engage à utiliser les informations qui lui auront été communiquées aux seules fins d'exécution des présentes Conditions générales de vente.

3.8. Protection des données client

Le Client est seul responsable de la sauvegarde des Données Client qu'il traite ou conserve et reconnaît qu'il est de sa responsabilité de :

- ▶ réaliser des sauvegardes de ses Données Client à un rythme régulier et adapté à son activité
- ▶ vérifier régulièrement le contenu des sauvegardes effectuées.

Préalablement à toute intervention d'ADACIS, le Client s'engage à réaliser une sauvegarde de l'ensemble de ses Données Client. Le Client doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la protection de son système d'information et notamment en ce qui concerne la protection contre les virus, vers et autres procédés hostiles d'intrusion. Toutes opérations de restauration ou de reconstitution des Données Client, programmes ou fichiers perdus ou détériorés ne sont pas couvertes par le présent Contrat.

3.9. Litiges

Le Client (*à l'exclusion des pouvoirs publics, et concernant la prestation spécifique d'audit*), doit déclarer tout litige par lettre recommandée avec avis de réception et dans un délai de trois (3) mois après la livraison d'un produit ou la délivrance d'un service.

3.10. Loi applicable et règlement des différends

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français, alors même que l'une des parties serait de nationalité étrangère et/ou que le contrat s'exécuterait en tout ou partie à l'étranger. En cas de litige opposant ADACIS à un professionnel, concernant la formation, l'exécution ou l'interprétation des présentes, et à défaut de règlement amiable, seul le Tribunal de Commerce de Libourne (FRANCE) sera compétent.

4. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

4.1. Prix

Le prix des logiciels, délégations, Services et Ventes est celui indiqué dans le devis. Ce prix rémunère ADACIS pour la réalisation de l'ouvrage. Il est libellé en euros et calculé net hors taxe, sauf stipulations écrites contraires. Les prix sont basés sur les conditions économiques du mois d'établissement de l'offre, les montants des offres sont fermes et non révisibles sauf circonstance particulière. Si par suite de circonstances non imputables à ADACIS, les délais contractuels étaient modifiés, les prix seraient révisés selon les indices usuels applicables aux prestations objet de l'offre, éventuellement précisés dans les conditions financières.

4.2. Facturation

ADACIS établit, selon les dispositions de l'offre, les factures correspondant aux travaux réalisés. Celles-ci prennent en compte la totalité des sommes dues à ADACIS au titre des approvisionnements et des travaux réalisés au jour de ces factures, déduction faite des acomptes déjà perçus. La TVA sera facturée en sus du prix, au taux en vigueur au moment de la facturation.

La facturation des logiciels fera l'objet d'une facture le mois de la commande sauf stipulations spécifiques spécifiées dans le contrat de licence ou le devis, le matériel fera

l'objet d'une facture émise le mois de la livraison sauf conditions spécifiques indiquées dans le devis.

Les réclamations portant sur la facturation, quelle qu'en soit la nature, ne seront admises que dans un délai maximum de trente (30) jours après réception de la facture par le client.

4.3. Paiement

Les paiements s'effectuent par virement, à quarante-cinq jours (45) jours nets à compter de la date de réception de la commande, sauf convention contraire expressément écrite.

En cas de vente à règlement à terme, le défaut de paiement à une échéance entraîne l'exigibilité immédiate et de plein droit du solde restant dû. Ce solde sera en outre majoré d'intérêts au taux légal augmenté de cinq (5) points à compter de l'échéance non respectée jusqu'au paiement intégral.

Nous nous réservons en outre la faculté de suspendre ou annuler les autres ordres en cours sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. Les acomptes déjà versés resteront acquis même en cas de reprise de matériel, ce à titre de dommages et intérêts dans la limite de trente (30) % de la valeur hors taxe dudit matériel.

En vertu de l'article 1799-1 du Code Civil, une garantie de paiement devra être consentie au profit d'ADACIS si le montant du contrat est égal ou supérieur à 12.000€ HT sous la forme d'une caution personnelle et solidaire consentie par un établissement de crédit, ou sous la forme d'un versement direct par un établissement de crédit si le Client recourt à un crédit spécifique destiné au règlement des travaux.

4.4. Réserve de propriété

ADACIS se réserve la propriété des équipements et matériels jusqu'au paiement intégral du prix de vente, les risques incombant néanmoins à l'acheteur, dès la mise à disposition de ladite marchandise. ADACIS pourra, en cas de non-règlement de tout ou partie du prix, revendiquer la restitution de tout ou partie des équipements et matériels, qu'ils aient ou non fait l'objet d'un début de montage ou d'une utilisation quelconque.

L'entrée en vigueur du contrat est subordonnée à l'encaissement de l'acompte et à l'obtention de la garantie de paiement tel que visés ci-dessus.

4.5. Recouvrement

Dans le cas où le recouvrement de la créance nécessiterait le concours d'un huissier ou d'un avocat, ADACIS aura droit à titre de clause pénale à une indemnité forfaitaire de dix (10) % de sa créance TTC, avec un minimum de soixante-quinze (75) €, outre le remboursement de toutes les sommes qu'il serait contraint d'exposer et non incluses dans les dépenses.

5. GARANTIE DU MATERIEL/VENTE DE LOGICIEL D'UN TIERS

5.1. Conditions de garantie

ADACIS garantit que son matériel est exempt de défauts substantiels de conception et de fabrication et relève de la garantie des vices cachés conformément à l'article 1641 et suivants du Code civil français.

La présente garantie n'est recevable que sous réserve d'une utilisation normale du matériel ou du logiciel, et conforme aux recommandations et autres spécifications techniques fournies par le constructeur, l'éditeur ou ADACIS.

Le Client doit prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter d'éventuels dommages lors de l'installation ou de l'utilisation de son matériel ou logiciel.

ADACIS recommande l'installation d'outils logiciels de sécurité pour protéger l'environnement d'utilisation et l'intégrité du produit livré. L'absence de telles mesures de protection ne pourrait que caractériser la négligence du Client.

Toutes les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire (voir 5.7.modalités de livraison du matériel). La garantie d'ADACIS ne peut porter que sur le remplacement ou la réparation des pièces reconnues et retournées à ADACIS.

Les logiciels ADACIS sont conformes aux spécifications énoncées dans leur documentation, à la date de livraison, sous réserve d'être correctement utilisés dans l'environnement opérationnel spécifié. Toute garantie spécifique des logiciels tiers est effectuée conformément aux licences des éditeurs concernés.

Les logiciels d'ADACIS peuvent comporter ou être développés à partir de logiciels libres. En conséquence, et selon les usages dans ce domaine, aucune garantie n'est accordée sur les logiciels libres.

Le bénéficiaire de la garantie est accordé au Client Final ou au Client Direct et ne peut faire l'objet d'une cession sans l'accord préalable d'ADACIS.

En tout état de cause, dans l'hypothèse où la responsabilité d'ADACIS serait retenue à quelque titre que ce soit, le montant total des indemnités qu'ADACIS pourrait être amenée à verser ne pourra excéder le montant perçu par ADACIS au titre de la prestation en cause et ce, quel que soit le fondement juridique de la réclamation et la procédure employée pour le faire aboutir.

5.2. Limitation et exclusion de responsabilité en cas de dommages pour un logiciel associé.

ADACIS ne sera pas tenu responsable de la défaillance du logiciel. Pour la garantie il faudra prendre en compte celle fournie par le fabricant. Et hormis le remboursement de la licence pouvant être obtenu du fabricant, le client ne peut prétendre à aucune indemnisation pour les dommages résultant d'une mauvaise utilisation du logiciel, ou de défaillances matérielles, y compris les dommages accessoires, spéciaux, indirects ou accidentels ni les pertes de profit et d'exploitation.

Cette limitation concerne:

- ▶ toute affaire liée au logiciel, aux services ou au contenu (y compris le code) figurant sur des sites Internet tiers ou dans des programmes tiers,
- ▶ les réclamations pour rupture de contrat ou violation de garantie, les réclamations en cas de responsabilité sans faute, de négligence ou autre délit dans la limite autorisée par la loi en vigueur.

Elle s'applique également, même si:

- ▶ la réparation, le remplacement ou le remboursement du logiciel ne compense pas intégralement tout préjudice subi
- ▶ le fabricant ou l'installateur, ou ADACIS, avait ou aurait dû avoir connaissance de l'éventualité de tels dommages.

5.3. Durée de garantie

Les matériels et logiciels sont garantis un (1) an.

La garantie débute dès la livraison du matériel et/ou du logiciel.

Des durées de garantie plus longue peuvent être souscrite. Il s'agit alors d'un contrat spécifique détaillé dans un devis idoine.

5.4. Modalités de garantie

Au cas où le Client rencontrerait des difficultés lors de l'installation ou de l'utilisation du produit, celui-ci pourra contacter le support ADACIS :

- ▶ Par mail, à l'adresse support@adacis.net.

Le Client informera ADACIS de tout défaut susceptible d'être couvert par la présente garantie, dans les meilleurs délais à compter de sa découverte. ADACIS demandera toutes les informations et effectuera toutes les vérifications possibles pour déterminer la nature du problème. Si la panne est avérée et le matériel sous garantie, le Client pourra retourner ce dernier à ADACIS.

Tout retour de produit sera alors conditionné par l'obtention, par le Client, d'un accord préalable d'ADACIS, matérialisé par une lettre d'autorisation. A défaut, ADACIS se réserve le droit de refuser toute réparation du matériel ou remplacement du produit. Le matériel défectueux doit être retourné à ADACIS dans un délai de trente (30) jours ouvrés, à compter de la date d'autorisation d'ADACIS. Passé ce délai, le Client devra formuler une nouvelle demande d'autorisation de retour. Le retour du produit est effectué aux frais, risques et périls du Client. Le Produit doit être retourné dans son emballage d'origine ou dans un emballage offrant les mêmes conditions de sécurité de transport, et accompagné de la facture correspondante, mentionnant la date d'achat et le numéro de série du Produit, à défaut de quoi le Produit ne sera pas pris en charge par la présente garantie, sauf accord exprès d'ADACIS. Si le Produit est retourné conformément aux dispositions prévues ci-dessus, et sous réserve que le matériel soit jugé défectueux au sens des présentes conditions de garantie par son service technique, ADACIS pourra à son choix réparer ou remplacer le matériel, avec tout transfert de propriété associé, par des pièces ou un produit neuf ou reconditionné et ce, dans un délai raisonnable, compte tenu de la complexité du problème, de la disponibilité des pièces et des informations communiquées par le Client. Le matériel réparé ou remplacé en vertu de la présente garantie sera réexpédié au Client par les moyens qu'ADACIS jugera les mieux adaptés, aux frais d'ADACIS, à l'exclusion des cas mentionnés dans le paragraphe « Exclusions de la garantie » du présent document. Une fois retourné, le produit sera alors garanti pour la période de garantie restant à courir.

Les données pouvant être perdues lors de la réparation, le Client est responsable de leur sauvegarde avant envoi du produit en panne.

Si le Client est un consommateur, au sens des dispositions légales applicables, toute période d'immobilisation du produit d'au moins sept (7) jours vient s'ajouter à la durée de garantie qui restait à courir à la date de livraison du produit.

Les pièces et matériels remplacés dans le cadre de la garantie deviendront propriété d'ADACIS et les pièces ou le matériel de remplacement suivront le régime de vente du produit initial.

5.5. Intervention hors garantie

Un devis sera établi à la demande du Client pour tout appareil non couvert par la garantie, ou pour un produit hors de la période de garantie, ou pour une panne non couverte par la garantie.

5.6. Exclusions de garantie

La présente garantie ne s'applique pas aux défauts :

- ▶ affectant les éléments accessoires du produit ou autres consommables (connecteurs, câbles, antennes, alimentation, batterie...);
- ▶ causées par une négligence du Client, notamment au cours de l'installation, de la configuration, du paramétrage et de l'utilisation du produit ;
- ▶ causées par une réparation ou une modification, tant du matériel que du logiciel, effectuée par le Client ou toute autre personne non autorisée ou non agréée par ADACIS ;
- ▶ causées par une combinaison du produit avec du matériel et/ou des logiciels tiers non préconisés par ADACIS ;
- ▶ causées par une utilisation anormale ou une installation, configuration ou paramétrage incorrect du produit ;
- ▶ liés à l'utilisation non conforme à l'usage pour lequel le produit est destiné ;
- ▶ ou plus généralement causées par toute cause extérieure au produit, notamment les dommages résultant de chocs, vandalisme, incendies, dégâts des eaux, foudre, surtensions du réseau téléphonique ou électrique, infections informatiques, etc.

En tout état de cause, si les contrôles et tests effectués par ADACIS sur un matériel qui lui aura été renvoyé font apparaître que le produit n'est pas défectueux, ou que les

défectuosités ne sont pas couvertes par les présentes conditions de garantie, ADACIS se réserve le droit de renvoyer le matériel, en l'état, aux frais du Client.

En tout état de cause, ADACIS ne pourra être tenue pour responsable des dommages indirects pouvant résulter de l'interruption d'utilisation du produit pendant le service effectué par ADACIS au titre de la garantie, notamment tout préjudice financier ou commercial tel que notamment, perte de bénéfice, perte de chiffre d'affaires, perte de commandes, pertes de données, etc.

Le Client ne saurait se prévaloir d'une quelconque garantie dans les cas où les numéros de série ou les autres références de type GENCOD seraient altérés ou effacés.

Hormis le remboursement de la licence pouvant être obtenu du fabricant, le client ne peut prétendre à aucune indemnisation pour les dommages résultant d'une mauvaise utilisation du logiciel, ou de défaillances matérielles, y compris les dommages accessoires, spéciaux, indirects ou accidentels ni les pertes de profit et d'exploitation.

Cette limitation concerne:

- ▶ toute affaire liée au logiciel, aux services ou au contenu (y compris le code) figurant sur des sites Internet tiers ou dans des programmes tiers
- ▶ les réclamations pour rupture de contrat ou violation de garantie, les réclamations en cas de responsabilité sans faute, de négligence ou autre délit dans la limite autorisée par la loi en vigueur

Elle s'applique également, même si:

- ▶ la réparation, le remplacement ou le remboursement du logiciel ne compense pas intégralement tout préjudice subi
- ▶ le fabricant ou l'installateur, ou ADACIS, avait ou aurait dû avoir connaissance de l'éventualité de tels dommages.

5.7. Modalités de livraison du matériel

Les frais de livraisons sont compris dans le devis. Les délais sont communiqués à titre indicatif et un dépassement éventuel ne pourra donner lieu à aucun dommages et intérêts, retenue ou annulation de la commande par le client. En outre ADACIS ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des dommages pouvant provenir du retard causé par toute circonstance qui ne lui serait pas imputable, y compris les retards dus au transport des matériels, à l'interdiction de livrer pouvant être décrétée par les autorités publiques, à un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence française, à un incendie, grèves totales

ou partielles d'usine ou des transports, fermetures d'entreprises, etc. Tout retard de livraison causé par des circonstances de cette nature, ne pourra, en aucun cas, ni justifier l'annulation de la commande par le client ni donner lieu à l'octroi de dommages-intérêts. Les risques de perte ou de détérioration des matériels, même en cas de force majeure, et tous les risques de responsabilité liés à l'existence ou l'utilisation des matériels, passent au client au moment de la livraison et ce malgré la clause de réserve de propriété s'appliquant aux matériels vendus.

6. GARANTIES DES PRESTATIONS DE SERVICE

6.1. *Établissement du devis*

Toute demande de prestations émise par le client, à partir de laquelle ADACIS établit son devis, doit au moins comporter :

- ▶ L'identité du client et ses coordonnées postales
- ▶ La nature du Service sollicité et/ou du matériel souhaité, et toute information utile à sa bonne exécution.

Le devis établi par ADACIS constitue une offre de contracter valable pendant la durée de validité indiquée sur ce devis à compter de la date qu'il mentionne, à moins qu'ADACIS ne révoque son offre dans ce délai.

En cas d'acceptation par le client, celui-ci devra émettre un bon de commande devant comporter le libellé exact du Service et/ou du matériel commandé tel que formulé dans le devis et la référence de ce devis ou la signature avec bon pour accord du devis par le Client vaudra acceptation.

ADACIS adressera une confirmation de commande au client dans un délai de dix (10) jours.

Le client est responsable envers ADACIS de la précision des termes de sa commande et de la communication des informations utiles relatives aux conditions d'exécution des Services et/ou Ventes et cela dans un délai raisonnable pour permettre à ADACIS d'exécuter les Services et/ou Ventes conformément aux Conditions Générales de vente.

6.2. *Délais d'exécution*

Ces délais d'exécution sont fixés dans l'offre ADACIS.

Ces délais pourront être prolongés :

- ▶ pour toute cause indépendante de la volonté du Client ou d'ADACIS (force majeure...);
- ▶ en cas de modification des travaux ou de travaux supplémentaires ;
- ▶ si ADACIS s'est trouvée dans l'obligation de suspendre les travaux pour défaut de paiement du Client, après envoi d'une mise en demeure restée infructueuse ;
- ▶ en cas de retard dans les formalités ou ordres de services imputables au Client.

Le Client ne pourra réclamer aucune pénalité en cas de retard résultant d'une cause indépendante de la volonté d'ADACIS.

Le Client indemnisera ADACIS des surcoûts liés à l'augmentation des délais d'exécution des travaux due à des causes étrangères à ADACIS.

6.3. Modifications

Toute modification de la commande sollicitée par le client devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération par ADACIS que si cette dernière en a accusé réception, avant le début de la réalisation de sa prestation. Toutes les prestations modificatives feront l'objet d'un devis spécifique modifiant le devis contenu dans l'offre initiale d'ADACIS. Ce devis spécifique sera également soumis aux présentes conditions générales de vente. L'exécution des prestations modificatives n'interviendra qu'après accord des Parties sur ce devis spécifique, et en particulier sur la consistance de ces prestations, leur prix et sur les délais d'exécution.

Dans ce cas, le prix pratiqué sera en fonction de la prestation ainsi modifiée.

6.4. Durée de garantie

Les prestations sont garanties un (1) an, qui court à compter de la fin de la prestation.

7. GARANTIES DES LOGICIELS ADACIS

En utilisant ce logiciel, le client accepte les termes de la condition générales de vente de logiciel d'ADACIS.

7.1. Gestion des données récoltés par le formulaire

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées et sécurisée par ADACIS et sont nécessaires pour répondre aux demandes d'information, proposer des offres commerciales, la facturation des prestations et pour la gestion de la relation clients et prospects. Elles sont conservées pendant cinq (5) ans (à compter de la dernière date de contact) pour nos clients, ou trois (3) ans (à compter de la dernière interaction avec nos services marketing et commercial) pour nos prospects.

ADACIS ne vend ni ne cède vos données personnelles à des tiers.

Conformément à la réglementation, le client peut exercer son droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier en contactant par mail:

- ▶ contact@adacis.net

7.2. Champ d'application de la Licence

Le logiciel n'est pas vendu, mais concédé sous licence. La présente concession est accordée au Client en contrepartie du paiement d'une redevance forfaitaire stipulée dans les devis. La durée de la concession sera égale à celle figurant dans les termes et conditions du titulaire des droits. Le présent contrat confère certains droits d'utilisation du logiciel. ADACIS se réserve tous les autres droits. À cette fin, le client doit se conformer aux restrictions techniques contenues dans le logiciel, qui limitent les droits d'utilisation du logiciel.

Il n'est pas autorisé de :

- ▶ reconstituer la logique du logiciel, le décompiler ou le désassembler, ou tenter de quelque autre manière de dériver le code source du logiciel, sauf si et dans la mesure où les termes du contrat de licence tiers régissant l'utilisation des composants open source éventuellement inclus dans le logiciel l'autorisent ;
- ▶ supprimer, réduire, bloquer ou modifier toute mention légale d'ADACIS ou de ses fournisseurs dans le logiciel ;
- ▶ utiliser le logiciel d'une manière contraire à la législation ;
- ▶ partager, publier, louer ou prêter le logiciel, ou le fournir en tant qu'offre autonome utilisable par des tiers (Cf ci-dessous , Droits incorporels sur les logiciels)

7.3. Droits incorporels sur les logiciels

La vente de logiciels et autres produits n'entraîne, en aucun cas, cession des droits de reproduction, représentation, exploitation et plus généralement tous droits incorporels reconnus ou à reconnaître à ceux qui ont participé à la réalisation des logiciels et autres produits et à leurs ayants-droit.

Le client s'interdit de télédiffuser ou de permettre la télédiffusion, de tout ou partie des logiciels, par quelque système que ce soit. Il s'interdit également d'en assurer ou de faire assurer des représentations publiques à des fins commerciales, sauf accord expresse d'ADACIS. Le client s'interdit de reproduire, faire reproduire ou permettre la reproduction même partielle de ces logiciels ou autres produits quelles qu'en soient les modalités. La violation de ces dispositions pourra entraîner l'annulation de toute commande, ce, nonobstant l'engagement de poursuites.

7.4. Preuve de licence

Les logiciels sont fournis grâce au téléchargement en ligne. La preuve d'authenticité sera recherchée et validée par la facture qui sera adressée au client.

7.5. Installation et droits d'utilisation

Le logiciel est concédé sous licence en vertu d'une licence par copie et par dispositif. Un seul utilisateur à la fois est autorisé à installer et utiliser une licence de logiciel et le client ne peut le déployer au sein du réseau interne de l'entreprise. Les licences distribuées sur des serveurs WEB font l'objet d'une limitation sur le nombre de client précisé dans les devis.

La version démonstration du logiciel est également soumise à cette chartre. Le logiciel peut inclure des composants de tiers accompagnés de mentions légales distinctes ou régis par d'autres contrats. Le logiciel peut intégrer plusieurs versions. Il est rappelé qu'une seule version à la fois ne peut être utilisée. Si le fabricant ou l'installateur fournit la possibilité de choisir une seule fois entre plusieurs versions linguistiques, seule la version linguistique qui a été choisie pourra être utilisée.

Au cas où le Client rencontrerait des difficultés lors de l'installation ou de l'utilisation du produit, celui-ci pourra contacter le support ADACIS :

- ▶ Par mail, à l'adresse support@adacis.net

7.6. Contrôle de validation

Pour des raisons de sécurité et d'évolutions, il sera exécuté des mises à jour de votre logiciel qui exigera le téléchargement de la fonction de validation.

La validation vérifiera que le logiciel a été activé et bénéficie d'une licence appropriée. A cet égard, ADACIS se réserve le droit, sans préavis, d'installer des protections logicielles ou matérielles, lors de mise à jour ou de maintenance afin de garantir son droit à la propriété intellectuelle.

Au cours d'un contrôle de validation, le logiciel enverra à ADACIS des informations sur le logiciel et le périphérique. Ces informations incluent le numéro de version et la clé de produit du logiciel ainsi que l'adresse du protocole Internet du périphérique. ADACIS n'utilise pas ces informations afin d'identifier ou de contacter le client. En utilisant ce logiciel, le client

consent à la transmission de ces informations. Pour plus d'informations sur la conservation des données, voir III.5 Données à caractères personnelles.

Si, après un contrôle de validation, le logiciel s'avère ne pas bénéficier d'une licence appropriée, ses fonctionnalités peuvent en être affectées.

Par exemple, l'utilisateur

- ▶ devra peut-être réactiver le logiciel, ou
- ▶ recevra peut-être des rappels invitant à se procurer une copie du logiciel bénéficiant d'une licence appropriée,

ou l'utilisateur risque de ne plus pouvoir

- ▶ utiliser ou continuer d'utiliser certaines fonctionnalités du logiciel,
- ▶ obtenir certaines mises à jour ou mises à niveau.

7.7. Devoir de conseil

ADACIS est tenue d'une obligation de conseil envers le client. Il s'agit d'une obligation de moyens.

Le client recevra un manuel d'utilisation avec l'achat d'une licence pour un logiciel ADACIS sous format pdf. Ce manuel d'utilisation actualisé à chaque mise à jour est disponible en téléchargement sur le site internet <https://adacis.net>.

7.8. Garantie limitée

Le bon fonctionnement du logiciel n'est garanti que si le client prend soin de maintenir à jour le logiciel, en téléchargeant et installant les dernières mises à jour.

Si les instructions sont suivies, le logiciel concédé sous licence fonctionnera, pour l'essentiel, tel que décrit dans la documentation reçue avec le logiciel ou consultable en ligne sur le site <https://adacis.net>

7.9. Exclusion de garantie

Cette garantie ne couvre pas les problèmes engendrés par les propres actes de l'utilisateur (ou inexécutions), les actes d'autrui ou tout autre évènement échappant au contrôle raisonnable du fabricant ou de l'installateur, ou d'ADACIS.

7.10. Durée et bénéficiaire de la garantie

La garantie limitée couvre le logiciel pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de son acquisition par le premier utilisateur. Si des suppléments, des mises à jour ou un logiciel de remplacement est reçu au cours de ces quatre-vingt-dix (90) jours, ils seront couverts soit pendant la durée de la garantie restant à courir, soit pendant trente (30) jours, la période la plus longue étant applicable. Si le logiciel est transféré, la durée de la garantie restant à courir s'applique au destinataire.

Dans toute la mesure permise par la réglementation applicable, toute garantie implicite sera applicable uniquement pendant la durée de la garantie limitée.

Certains États n'autorisent pas les limitations portant sur la durée d'une garantie implicite, de sorte que les limitations ci-dessus peuvent ne pas être applicables.

7.11. Procédures relatives aux réclamations entrant dans le cadre de la garantie.

Le client doit prendre attache avec le service client d'ADACIS pour déterminer si un service relève de la garantie du logiciel. Pour obtenir un remboursement, le client doit être conforme à la garantie.

7.12. Aucune autre garantie

La garantie limitée est la seule garantie directe fournie par ADACIS. ADACIS n'accorde aucune autre garantie expresse. Dans la mesure autorisée par le droit du pays du client, ADACIS exclue les garanties implicites de qualité, d'adéquation à un usage particulier et d'absence de contrefaçon.

8. DELEGATION DE MISSION

La délégation de mission ne peut être signée et approuvée qu'entre deux parties prenantes aptes à engager leur entreprise Client et ADACIS.

ADACIS s'engage que seuls des domaines dans lequel le délégataire a des capacités certaines ont été délégués.

La délégation de mission signée est certaine, précise et dépourvue d'ambiguïté.

Les délégations font l'objet de conditions spécifiques complémentaires à ces conditions.

9. SUSPENSION ET RESILIATION

ADACIS peut, après une mise en demeure restée infructueuse pendant huit (8) jours, suspendre l'exécution du contrat en cas de :

- ▶ défaut de paiement de la part du Client conformément aux dispositions de l'offre, ou
- ▶ défaut de remise, par le client, de la garantie prévue à l'article 1799-1 du Code Civil.

Les conséquences de cette suspension seront supportées par le Client.

En cas d'inexécution totale ou partielle par l'une des Parties de l'une quelconque de ses obligations prévues au contrat, et après l'envoi par l'autre Partie d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse pendant trente (30) jours à compter de sa réception, cette dernière pourra résilier le contrat de plein droit et sans formalités par simple lettre recommandée avec accusé de réception. Cette résiliation sera sans préjudice des autres droits dont dispose la Partie victime de l'inexécution.

Chaque Partie peut, sans justifier d'un motif particulier, résilier le contrat après un préavis de huit (8) jours. Dans ce cas, une indemnité égale à vingt (20) % du montant du contrat sera versée à l'autre Partie.

Dans tous les cas, ADACIS aura droit au paiement des travaux réalisés à la date de résiliation conformément aux dispositions du contrat, et au remboursement des matériaux approvisionnés.